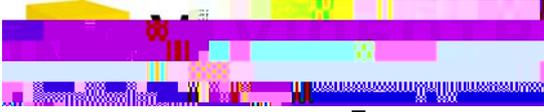
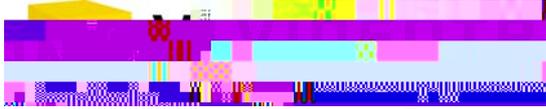


TARIF ESLC / CLEC TARIFF



TARIF DES SERVICES D'ACCÈS /



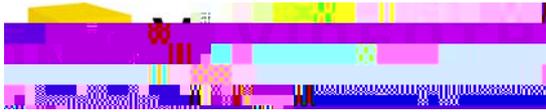
PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison du trafic - Suite

1. Terminaison du trafic d'une même RIL - suite

2. (trafic) (RIL) - so. 9e - ed Rd'u

2. (vo de) (TE) (pour) 4.6 (anais su) (m32) (dnais) (trr) 4 (qnaissu) (erminibr) (n) ais .9ir



TARIF ESLC / CLEC TARIFF

PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

ARTICLE 201 *Compensation pour la terminaison du trafic - Suite*

Page blanche

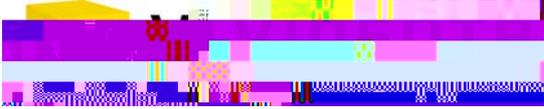
PART B Interconnection with Local Exchange Carriers (LECs)

ITEM 201 *Compensation for Traffic Termination - Continued*

Blank page

D

D



TARIF ESLC / CLEC TARIFF

PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

PART B Interconnection with Local Exchange Carriers (LECs)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison du trafic - Suite

ITEM 201 Compensation for Traffic Termination - Continued

Termination of LEC Intra-LIR Traffic					
Terri toire / Terri tory	Jusqu' à 24 circuits, par circuit (\$)	Jusqu' à 48 circuits, par circuit (\$)	Jusqu' à 72 circuits, par circuit (\$)	Jusqu' à 96 circuits, par circuit (\$)	Plus de 96 circuits, par circuit (\$)
	Up to 24 trunks, each trunk (\$)	Up to 48 trunks, each trunk (\$)	Up to 72 trunks, each trunk (\$)	Up to 96 trunks, each trunk (\$)	More than 96 trunks, each trunk (\$)
Québec ²					
Plus de 10 % Greater than 10%	Télébec CRTC 25140, Item 7.8.4(8)(a)				F
Plus de 20 % Greater than 20%					
Plus de 30 % Greater than 30%					
Plus de 40 % Greater than 40%					
Plus de 50 % Greater than 50%					
Plus de 60 % Greater than 60%					
Plus de 70 % Greater than 70%					
Plus de 80 % Greater than 80%					
Plus de 90 % Greater than 90%					



PARTIE B Interconnexion avec les

TARIF DES SERVICES D'ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF

PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

PART B Interconnection with Local Exchange Carriers (LECs)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison du trafic - Suite

ITEM 201 Compensation for Traffic Termination - Continued

Terminaison du trafic d'une même RIL d'une ESL Termination of LEC Intra-LIR Traffic					
Territoire / Territory	Jusqu'à 24 circuits, par circuit (\$) Up to 24 trunks, each trunk (\$)	Jusqu'à 48 circuits, par circuit (\$) Up to 48 trunks, each trunk (\$)	Jusqu'à 72 circuits, par circuit (\$) Up to 72 trunks, each trunk (\$)	Jusqu'à 96 circuits, par circuit (\$) Up to 96 trunks, each trunk (\$)	Plus de 96 circuits, par circuit (\$) More than 96 trunks, each trunk (\$)
Québec					

TARIF DES SERVICES D ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF

Usage ultérieur.

Reserved for future use.



PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

PART B Interconnection with Local Exchange Carriers (LECs)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison du trafic - Suite

ITEM 201 Compensation for Traffic Termination - Continued

Pourcentage du trafic d'une ESL dans une direction donnée par rapport au trafic total échangé entre des ESL / Percentage of LEC traffic in one direction over total traffic exchanged between LECs	Pourcentage des paiements de compensation versés à une ESL détenant le plus haut % du trafic dans une direction donnée / Percentage of the compensation payments to a LEC with highest % traffic in one direction	N
" 80	100	N
>80	95	N
>82	90	N
>84	85	N
>86	80	N
>88	75	N
>90	65	N
>92	55	N
>94	45	N
>96	35	N
>98	25	N



PARTIE B Interconnexion avec les
entreprises de services locaux
(ESL)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison
du trafic – Suite

2. Terminaison du trafic des circonscriptions du
secteur d'appel local d'une ESLT

**1. Le trafic d'une ESL provenant d'une
circonscription à l'extérieur d'une RIL ayant
un SRE avec une circonscription ou des
circonscriptions à l'intérieur de cette RIL peut**



PARTIE B Interconnexion avec les
entreprises de services locaux
(ESL)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison
du trafic – Suite

TARIF DES SERVICES D'ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF

PARTIE B Interconnexion avec les entreprises de services locaux (ESL)

PART B Interconnection with Local Exchange Carriers (LECs)

ARTICLE 201 Compensation pour la terminaison du trafic - Suite

ITEM 201 Compensation for Traffic Termination - Continued

Compensation pour la terminaison du trafic Compensation for Traffic Termination							
Territoire / Territory	Frais récurrents (chaque circuit) / Recurring Charge (each Trunk)					Frais de service / Service Charge	
	Jusqu'à 24 circuits (\$) Up to 24 Trunks (\$)	Jusqu'à 48 circuits (\$) Up to 48 Trunks (\$)	Jusqu'à 72 circuits (\$) Up to 72 Trunks (\$)	Jusqu'à 96 circuits (\$) Up to 96 Trunks (\$)	Plus de 96 circuits (\$) More than 96 Trunks (\$)	Traitement de commande (\$) Order Processing (\$)	Activation ou changement de circuit d'interconnexion, chaque circuit (\$) Interconnection trunk activation or change, each trunk (\$)

Bell CRTC 7516, Item 105(4)(d)(1)
Bell Aliant CRTC 21562, Item 105(4)(d)(1)

Ontario / Québec¹ (Voir les tarifs de terminaison de trafic intracirconscriptions lorsque le déséquilibre de trafic est de plus de 60%. / See rates for Termination of



TARF ESC / EC TARF

BREB **hcn** **uc** **ls**
ehps de sires bn
(ESL)

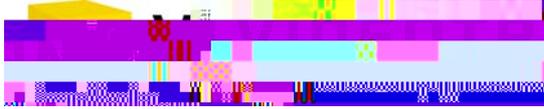
REB **h** **u** **l**
e **s**
e **s**
(ESL)

ARTICLE 202 Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires

5. Le titulaire peut acheter des inscriptions de résidence, des inscriptions d'affaires/gouvernementales, ou les deux.
6. Le FEIO pour le secteur de Vidéotron est offert par circonscription. Les inscriptions des circonscriptions relevant de Vidéotron sont fournies sur demande.
7. Les différents types de renseignements sur les inscriptions de la liste non exhaustive ci-dessous ne sont pas inclus dans le FEIO :
 - i Les numéros de téléphones confidentiels;
 - i Les numéros non inscrits à l'annuaire;
 - i Les numéros 800, 877, 888 et 900;
 - i Les inscriptions-références;
 - i 9-1-1, 711, 611, 411, 0, 1;
 - i Les inscriptions des clients finaux des FSSF;
 - i Les inscriptions supplémentaires;
 - i Le texte accompagnant les inscriptions (c.-à-d. les directives particulières, les inscriptions Internet, etc.).

Dans cet article, l'expression « numéros non inscrits dans l'annuaire » désigne les inscriptions ajoutées à un annuaire particulier lorsque l'emplacement d'arrivée du numéro ne se trouve pas dans la région couverte par l'annuaire.

8. Le titulaire doit se conformer à toutes les spécifications du document FEIO pour ce qui concerne l'ESL d'arrivée.



PARTIE B Interconnexion avec les
entreprises de services locaux
(ESL)

ARTICLE 202 Fichier d'échange d'inscriptions
ordinaires

9. Le titulaire peut en tout temps mettre un terme à

avant la date d'entrée en vigueur de cette résiliation. Vidéotron a le droit de résilier l'entente FEIO moyennant un préavis écrit de dix (10) jours transmis au titulaire, si celui-ci a enfreint une obligation importante de l'entente FEIO ou du présent article et si le titulaire ne remédie pas au manquement dans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit transmis par Vidéotron et décrivant la nature du manquement.

10. Dans le cas d'une résiliation, tout montant dû à Vidéotron en vertu de l'entente FEIO et du présent article devient immédiatement dû et exigible. Dans un tel cas, le titulaire cesse immédiatement d'utiliser les inscriptions et respecte toutes les autres exigences énoncées dans l'entente FEIO.

TARIF DES SERVICES D'ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF